



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL  
DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI  
6 MARS 1997, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet  
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant  
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller  
Monsieur Isidore Desrosiers, conseiller  
Monsieur André Frenette, conseiller suppléant  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Madame Andrée Garon, conseillère  
Monsieur Gilles Plante, conseiller  
Monsieur André-Guy Trudeau, conseiller  
Monsieur Claude Voyer

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la  
séance.

Étaient absents :

Monsieur André Choinière, conseiller, remplacé par monsieur André  
Frenette  
Madame Renée Legendre, conseillère  
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

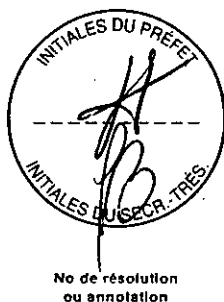
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 1997
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt des états financiers pour l'année 1996
7. Demandes d'avis : règlements d'emprunt
  - 7.1 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements d'emprunt numéros 676  
et 677



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

8. Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'aménagement
  - 8.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 1997
  - 8.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 1997
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 9.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire
    - règlement numéro 845-66 modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 847-11 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.
10. Rapport annuel d'activités du Comité consultatif d'aménagement pour 1996
11. Avis de motion : règlement sur la conformité
12. Habitations "Bi-génération"
13. Règlement numéro 20 : règlement établissant le tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil
14. Plan de travail : développement économique et création d'emplois
15. Ententes de services administratifs
  - 15.1 Convention entre la M.R.C.V.R. et la R.I.E.V.R.
  - 15.2 Convention entre la M.R.C.V.R. et le C.I.T.V.R.
16. Organisation policière : rapport d'activités
17. Profil bioalimentaire régional : demande d'aide financière
18. Étude d'impacts économiques
19. Demandes d'appui :
  - 19.1 Urgel Delisle et Associés : Gazoduc Trans Québec & Maritimes
  - 19.2 Ville de Mirabel :
    - . demande au gouvernement fédéral concernant le dossier aéroportuaire
    - . demande au gouvernement du Québec concernant le parachèvement des travaux
  - 19.3 M.R.C. de L'Amiante : boycottage des vins français
20. Affaires publiques
21. Divers



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**22. Clôture de la séance**

**POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, le préfet déclare la séance ouverte.

**POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

97-03-045

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Isidore Desrosiers  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude**

**ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le  
secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :**

- 21.1 Branches 13 et 15 du Ruisseau Beloeil
- 21.2 Travaux de cours d'eau à Chambly

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 1997**

97-03-046

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau**

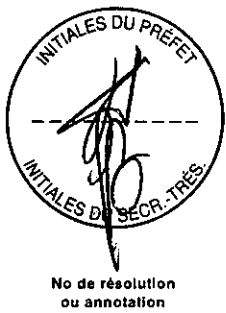
**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 1997  
soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant,  
ayant la résolution numéro 97-02-035, au point 12 :**

**"Les membres du Conseil prennent connaissance du projet de  
mémoire réalisé par la M.R.C.; de même que des résolutions  
des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-  
Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu Paroisse et  
Saint-Denis-sur-Richelieu Village à l'effet d'être exclues du  
territoire de la Commission."**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POINT 4. CORRESPONDANCE**

- 97-111      27-01-97      Lettre de MONSIEUR RÉJEAN RACINE, ing.,  
URGEL DELISLE & ASSOCIÉS INC., nous  
demandant notre appui relativement à un projet  
de la compagnie Gazoduc Trans Québec &  
Maritimes (T.Q.M.).



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

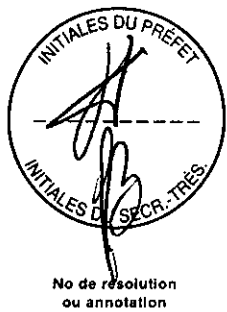
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 97-112 | 27-01-97 | Télécopie de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, faisant la mise au point sur la position du ministère sur le futur des M.R.C..   |
| 97-113 | 28-01-97 | Lettre de MONSIEUR DAVID CLICHE, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, nous transmettant copie du rapport du Comité conseil sur la relance des parcs québécois.  |
| 97-114 | 28-01-97 | Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant le projet XX-97, règlement modifiant le schéma d'aménagement et copie du document expliquant la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme.   |
| 97-115 | 29-01-97 | Télécopie de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant la résolution numéro 97-01-19 approuvant le règlement 272 de la ville de Carignan décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Chambly portant le numéro de lot 120 P. d'une superficie de 2 246,8 m <sup>2</sup> . |
| 97-116 | 30-01-97 | Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, U.M.Q., accusant réception de notre résolution numéro 96-11-337 relativement à la mise en oeuvre du second programme d'infrastructures.  |
| 97-117 | 30-01-97 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, accusant réception de notre procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 1996.   |
| 97-118 | 31-01-97 | Lettre de MONSIEUR JEAN BASTIEN, services financiers, CHAPDELAIN ASSURANCES INC., relativement à la nouvelle Loi sur l'assurance-médicaments (Loi 33), nous obligeant d'offrir à tous les pompiers volontaires ainsi qu'aux élus municipaux une assurance sur le remboursement des frais de médicaments.            |
| 97-119 | 31-07-97 | Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, directrice générale, M.R.C DE LAJEMMERAIS, transmettant la résolution numéro 97-16 relativement à la nomination des membres du bureau des délégués.   |



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 97-120 | 31-01-97 | Lettre de MONSIEUR GILLES GAUTHIER, directeur régional, M.A.P.A.Q., sollicitant la participation financière de la M.R.C. pour la production d'un profil bioalimentaire régional et d'une carte d'utilisation du sol.  |
| 97-121 | 31-01-97 | Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, M.A.M., MONSIEUR GILLES VAILLANCOURT, président, U.M.Q., MADAME JACINTHE B. SIMARD, présidente, U.M.R.C.Q., relativement à la Semaine de la municipalité qui se tiendra du 1er au 7 juin 1997, ayant pour thème "Au coeur de la municipalité : le citoyen". |
| 97-122 | 03-02-97 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et coordonnateur, M.R.C. DE ROUSSILLON, transmettant le règlement numéro 43 modifiant le schéma d'aménagement, entrée en vigueur.   |
| 97-123 | 03-02-97 | Lettre de MONSIEUR RENÉ BARRETTE, secrétaire-trésorier, ASSOCIATION DES C.I.T., relativement au gel des subventions au transport en commun chez les municipalités organisatrices, pour l'année 1997.  |
| 97-124 | 03-02-97 | Copie conforme de la lettre de MADAME ANDRÉE GARON, mairesse, VILLE D'OTTERBURN PARK, adressée à MADAME ÉDITH SMEESTERS, présidente, NATURE-ACTION, relativement au rapport qu'ils ont soumis à la suite d'un sondage effectué dans le cadre du projet "Compostons à la maison".                      |
| 97-125 | 03-02-97 | Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant les règlements numéros 845-66 et 847-11, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.   |
| 97-126 | 03-02-97 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant les règlements numéros 1248-39-00-97, 1248-40-97 et 1248-41-97, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.   |
| 97-127 | 03-02-97 | Lettre de MONSIEUR ALBERT LEBLANC, président, RECYC-QUÉBEC, nous transmettant copie du rapport annuel de la Société québécoise de récupération et de recyclage pour l'année 1995-96.  |



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

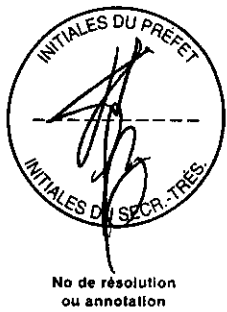
- 97-128      03-02-97      Lettre de MONSIEUR JEAN ROBERT, préfet, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, désirant connaître nos intentions relativement au projet d'étude portant sur les impacts économiques sur la ville de Montréal, des déplacements des citoyens des villes de Laval, Longueuil et des couronnes nord et sud.
- 97-129      03-02-97      Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement numéro 944 conformément à l'article 74 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 97-130      04-02-97      Télécopie de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINT-DENIS, transmettant la résolution 97-Commission de la Métropole, nous informant de leur position face à ce projet.
- 97-131      05-02-97      Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 97-02-036 demandant l'exclusion de la municipalité à la Commission métropolitaine de développement.
- 97-132      06-02-97      Lettre de MONSIEUR ROBERT ROUSSEL, dir. des services techniques, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, relativement à des travaux dans le cours d'eau Pelletier Deslauriers.
- 97-133      06-02-97      Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant les projets de règlements numéros 820-07, 843-06, 845-70, 847-12, 845-67, 845-68 et 845-69, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 97-134      06-02-97      Lettre de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT, présidente, A.M.T., accusant réception de la nôtre du 27 janvier 1997 relativement au train de banlieue.
- 97-135      10-02-97      Copie conforme de la lettre de MONSIEUR MARCEL DESROSIERS, promoteur immobilier, ARCHIPEL, adressée à la VILLE DE BELOEIL, faisant le point sur la situation de leur projet intitulé : "Le carrefour de la Vallée du Richelieu.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

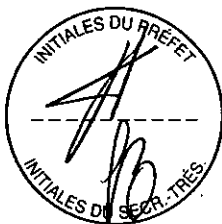
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 97-136 | 10-02-97 | Lettre de MONSIEUR GILLES ROY, coordonnateur de la consultation, LE GROUPE MALLETTE MAHEU, offrant leurs services pour mettre à jour ou revoir notre plan d'action régional.  |
| 97-137 | 10-02-97 | Lettre de MONSIEUR LOUIS JACQUES, coordonnateur, R.R.S.S.S. MONTÉRÉGIE, relativement au programme d'intervention visant le contrôle de l'herbe à poux et la réduction de la prévalence de la rhinite allergique en Montérégie.  |
| 97-138 | 10-02-97 | Lettre de MONSIEUR ROGER PAQUIN, député de Saint-Jean, nous invitant à participer à la consultation régionale sur la forêt habitée, dans le but de définir dès le printemps prochain une politique gouvernementale de la forêt habitée.   |
| 97-139 | 10-02-97 | Lettre de MADAME SUZANNE DAVID, secrétaire-comptable, PAROISSE DE SAINT-DENIS, transmettant la résolution numéro 97-02-019 relativement à la Commission de développement de la Métropole.   |
| 97-140 | 11-02-97 | Lettre de GAZODUC TQM, nous transmettant copie de la publicité relative aux séances "portes ouvertes", qui se tiendront dans le cadre de la construction du prolongement de leur réseau de transport de gaz naturel vers le Système de transport de gaz naturel Portland (PNGTS).                       |
| 97-141 | 13-02-97 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant le premier projet de règlement numéro U-120-51 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.   |
| 97-142 | 13-02-97 | Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, sec.-trés., ST-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant le second projet de règlement numéro 2-97.   |
| 97-143 | 13-02-97 | Lettre de MONSIEUR JACQUES QUÉVILLON, directeur régional, MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, relativement à l'événement "Gérer le savoir : le nouveau défi des organisations", qui se tiendra à l'Auberge des Seigneurs à Saint-Hyacinthe, le 11 mars prochain. |



Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 97-144      13-02-97      Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, sec.-trés., SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 97-02-51 portant sur une demande de retrait de la part de la municipalité.
- 97-145      13-02-97      Lettre de MONSIEUR RONALD BEAUPRÉ, secrétaire-trésorier, MUN. DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le projet de règlement numéro 91.18.03.97, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 97-146      13-02-97      Lettre de MONSIEUR RONALD BEAUPRÉ, secrétaire-trésorier, MUN. DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le projet de règlement numéro 91.21.13.97, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 97-147      14-02-97      Lettre de MONSIEUR PIERRE PELLETIER, VILLE DE LAVAL, convoquant le préfet à la réunion de la Commission sur le Grand Montréal Bleu, le 27 février 1997, à 10 heures, à l'Hôtel de Ville de Laval.
- 97-148      14-02-97      Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant les règlements numéros 676 et 677 demandant un avis d'opportunité conformément à la Loi.
- 97-149      14-02-97      Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant les règlements numéros 1248-39-97 et 1248-41-97 conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 97-150      14-02-97      Lettre de MONSIEUR MICHEL CANTIN, avocat, BÉLANGER SAUVÉ, relativement à la Loi de police et d'autres dispositions législatives (1996, chapitre 73).
- 97-151      14-02-97      Lettre de MONSIEUR PIERRE BOURQUE, maire, VILLE DE MONTRÉAL, transmettant les faits saillants du budget de 1997 adopté par le conseil municipal de Montréal.
- 97-152      17-02-97      Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, transmettant le guide intitulé : Programme d'aide financière aux M.R.C. pour soutenir le développement économique et la création d'emplois - Programme d'aide financière aux Tables de préfets.





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 97-153 | 17-02-97 | Lettre de Me ARMAND POUPART jr, POUPART & POUPART AVOCATS, relativement à la réclamation en cours ou éventuelle au 24 janvier 1997.   |
| 97-154 | 17-02-97 | Lettre de MONSIEUR ANDRÉ LACHAPELLE, directeur général, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous informant de leur accord au paiement de la quote-part et nous demandant de transmettre les documents inhérents à l'approbation des prévisions budgétaires.   |
| 97-155 | 17-02-97 | Lettre de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT, présidente-directrice générale, A.M.T., relativement à l'atelier de travail sur "Les transports urbains de l'avenir : les défis du financement".  |
| 97-156 | 17-02-97 | Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le second projet de règlement numéro 243-16.   |
| 97-157 | 18-02-97 | Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant les règlements numéros 847-9 et 845-57 conformément à l'article 234.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.  |
| 97-158 | 18-02-97 | Lettre de MONSIEUR DORIS ARSENAULT, secrétaire suppléant de la Commission, ASSEMBLÉE NATIONALE, relativement aux consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi numéro 92, Loi sur la Commission de développement de la Métropole. |
| 97-159 | 18-02-97 | Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, transmettant un document, intitulé : "Pour un partenariat renouvelé" relativement au nouveau cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport.           |
| 97-160 | 19-02-97 | Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS MEUNIER, directeur des opérations, PROSERCO, demandant au directeur général une rencontre afin d'échanger relativement à un cas pilote de gestion des boues à la M.R.C. de la Minganie réalisé par leur compagnie.              |



No de résolution  
ou annotation

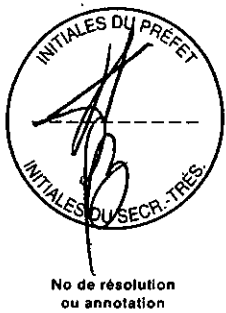
**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 97-161 | 20-02-97 | Lettre de MADAME LISE HACHÉ, assistante greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant le projet de règlement numéro 347-17 amendant le zonage conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.                           |
| 97-162 | 20-02-97 | Lettre de MADAME LISE HACHÉ, assistante greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant le projet de règlement numéro 382-1 amendant le zonage conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.                            |
| 97-163 | 20-02-97 | Lettre de MADAME JOSÉE TREMBLAY, conseillère politique, CABINET DU MINISTRE DES TRANSPORTS, accusant réception de la nôtre du 27 janvier 1997 relativement au gel des subventions pour le transport en commun.                                     |
| 97-164 | 20-02-97 | Lettre de MADAME LISE HACHÉ, assistante greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant le projet de règlement numéro 347-16 amendant le zonage.   |
| 97-165 | 20-02-97 | Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant le règlement numéro 86 modifiant leur schéma d'aménagement, conformément à l'article 53.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.                 |
| 97-166 | 21-02-97 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE GLADU, maire, VILLE DE LONGUEUIL, invitant le préfet à une rencontre avec la ministre Pauline Marois et le ministre Rémy Trudel, le lundi 24 février 1997, de 15 h 45 à 17 h 00, afin de discuter de dossiers régionaux. |
| 97-167 | 21-02-97 | Lettre de MONSIEUR GUY DEMERS, directeur, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, donnant suite à la nôtre du 15 mai 1996 concernant la gestion des odeurs, du bruit et des poussières en milieu agricole.                                    |
| 97-168 | 21-02-97 | Lettre de MONSIEUR SERGE NADEAU, directeur général, M.R.C. DE L'AMIANTE, demandant à la M.R.C. de les appuyer dans leur démarche de boycotter les vins français sur le territoire, puisque la France en fait de même relativement à l'amiante.     |



Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 97-169 24-02-97 Lettre de Me SUZANNE MIREAULT, greffière, VILLE DE MIRABEL, transmettant les résolutions : #70-02-97 intitulé demande au gouvernement fédéral dans le dossier aéroportuaire et #71-02-97 demande au gouvernement du Québec concernant le parachèvement des travaux reliés à l'exploitation de l'aéroport de Montréal à Mirabel.
- 97-170 24-02-97 Lettre de MONSIEUR SERGE MÉNARD, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT À LA MÉTROPOLE, accusant réception de la nôtre du 28 janvier 1997 portant sur les modalités de consultations reliées au projet de loi 92 sur la Commission de développement de la Métropole.
- 97-171 24-02-97 Lettre de MONSIEUR PAUL ADAM, av., BÉLANGER SAUVÉ, nous informant sur l'état actuel de notre dossier, pour la préparation et la vérification des états financiers au 31 décembre 1996.
- 97-172 24-02-97 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE CHAMPLAIN, nous transmettant le second projet de schéma d'aménagement révisé, conformément à l'article 56.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 97-173 24-02-97 Lettre de MADAME MARIELLE DUMAINE, assistante-greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le projet de règlement numéro PR-152, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 97-174 25-02-97 Lettre de MADAME VERRA DANYLUK, présidente, COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, relativement à l'organisation d'un séminaire sur les problématiques de Montréal et de Toronto, le 14 mars 1997.
- 97-175 25-02-97 Lettre de MONSIEUR DORIS ARSENAULT, secrétaire suppléant de la Commission, ASSEMBLÉE NATIONALE, relativement aux consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi numéro 92, Loi sur la Commission de développement de la Métropole.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 97-176      25-02-97      Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement concernant la zone inondable du fleuve Saint-Laurent dans le secteur de la Rivière aux Pins à Boucherville.
- 97-177      25-02-97      Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement concernant les zones inondables, la protection des rives et du littoral et certaines dispositions concernant la gestion des matières résiduelles.
- 97-178      25-02-97      Avis de convocation de MADAME MARIE-JOSÉE ARSENEAU, SAJE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à la prochaine réunion du conseil d'administration, le mardi 4 mars 1997, à 7 heures 30 a.m., à la M.R.C.V.R..
- 97-179      26-02-97      Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'abandon du projet de règlement numéro 1248-40-97.

**PUBLICATIONS DU MOIS DE FÉVRIER 1997**

Info Forêt	no. 49 janvier 1997
Gazette officielle du Québec	no.3 22 janvier 1997
Recyc-Québec	rapport annuel 1995-1996
Quorum	vol. 22, no. 1 février 1997
Québec Vert	vol. 19, no. 1
Gazette officielle du Québec	no. 4 29 janvier 1997
L'aubelle	no. 117 déc. 1996, janvier 1997
Regard (bulletin municipal de la ville de Beloeil)	janvier 1997
Gazette officielle du Québec	no. 5 5 février 1997



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Muni-express	no. 9, décembre 1996 - janvier 1997
Muni-express	no. 1, février 1997
L'informateur économique	vol. 9, no. 1 janvier 1997
Solutions	vol. 7, no. 1 hiver 1997
Contact	janvier - février 1997
Québec vert	vol. 19, no. 2 février 1997
Scribe	vol. 6, no. 3 mars 1997
Gazette officielle du Québec	index Janvier - décembre 1996
Gazette officielle du Québec	no. 6 12 février 1997
CERIU Infrastructures	vol. 4, no. 2 février 1997
Urba	vol. 18, no. 2 mars 1997
Gazette officielle du Québec	no. 7 19 février 1997

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

97-03-047

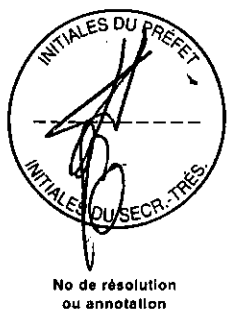
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 97-03 du chèque #6692 au chèque #6730 pour un montant total de 60 680,95 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 1996

Monsieur Gérald Blais sr., de la firme de vérificateurs G. Blais et Associés, dépose et commente les états financiers de la M.R.C. pour l'année 1996.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

À la suite d'échanges avec le vérificateur, la résolution suivante est déposée :

97-03-048

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

**ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers pour l'année 1996, tels que déposés par monsieur Gérard Blais sr., comptable agréé, de la firme G. Blais et Associés.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POINT 7. DEMANDES D'AVIS : RÉGLEMENTS D'EMPRUNT**

**7.1 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements d'emprunt numéros 676 et 677**

**. Règlement numéro 676**

97-03-049

**ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;**

**ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a transmis, pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 676 pour des travaux d'égout pluvial en périmètre urbain;**

**ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt en date du 14 février 1997;**

**ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;**

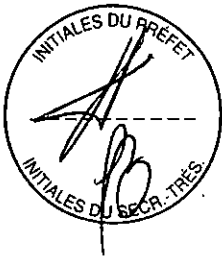
**ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Isidore Desrosiers**

**ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 676 de la ville de Saint-Basile-le-Grand, autorisant des travaux d'égout pluvial en périmètre urbain.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**. Règlement numéro 677**

97-03-050

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a transmis, pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 677 pour des travaux divers d'infrastructures;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt en date du 14 février 1997;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Isidore Desrosiers**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 677 de la ville de Saint-Basile-le-Grand, autorisant des travaux divers d'infrastructures.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Monsieur Bernard Gagnon informe les membres du Conseil que le règlement numéro 677 a été retiré par la ville.

**POINT 8. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT**

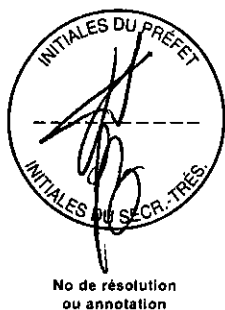
**8.1 Séance extraordinaire du 13 février 1997**

97-03-051

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière**

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 1997 du Comité consultatif d'aménagement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**8.2 Séance ordinaire du 24 février 1997**

97-03-052

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière**

**ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 1997 du Comité consultatif d'aménagement.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENTS D'URBANISME**

**9.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements numéros 845-66 et 847-11**

**- Règlement numéro 845-66 modifiant le règlement de zonage**

97-03-053

**ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;**

**ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-66 modifiant son règlement de zonage;**

**ATTENDU QUE le règlement numéro 845-66, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;**

**ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 845-66, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 97-02-026, recommande au Conseil de l'approuver;**

**ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-66 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude**

**ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-66, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**- Règlement numéro 847-11 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.**

97-03-054

**ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 847-11 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.;**





No de résolution  
ou annotation

97-03-054  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement numéro 847-11, modifiant le règlement sur les P.I.I.A. de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 847-11, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 97-02-027, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 847-11 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 847-11, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 10. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil ont reçu, avec les documents de séance, copie du rapport annuel d'activités du Comité consultatif d'aménagement pour l'année 1996. Puisque le président du Comité, monsieur Christian Cléroux, ne pouvait être présent pour discuter du rapport, les membres du Conseil conviennent de reporter le point à la prochaine séance où monsieur Cléroux sera présent.

POINT 11. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE CONFORMITÉ

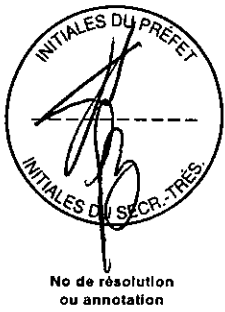
Les membres du Conseil prennent connaissance d'un projet de règlement sur la conformité ayant pour objet de soustraire au processus de conformité, les règlements d'urbanisme qui ne sont pas concernés par le Schéma d'Aménagement et le document complémentaire.

97-03-055

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR GILLES PLANTE, À L'EFFET QUE LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LA CONFORMITÉ SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION.

LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONFORMITÉ EST DÉPOSÉ AVEC LE PRÉSENT AVIS DE MOTION.

Donné à Beloeil, ce 6e jour de mars 1997.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Les membres du Conseil demandent au directeur général de faire parvenir copie du projet de règlement aux greffiers et secrétaires-trésoriers(ières) des municipalités pour commentaires.

**POINT 12. HABITATIONS "BI-GÉNÉRATION"**

Les membres du Conseil prennent connaissance d'un document de réflexion et d'un règlement type eu égard à l'habitation "Bi-génération", réalisés par la M.R.C. de concert avec le Comité consultatif d'aménagement.

Eu égard au règlement type, les membres du Conseil conviennent de le faire parvenir à l'Union des municipalités du Québec pour commentaires, tant au niveau des considérations législatives, qu'au niveau des démarches à entreprendre pour qu'un tel type de règlement puisse être adopté par les municipalités.

**POINT 13. RÈGLEMENT NUMÉRO 20 : RÈGLEMENT ÉTABLISSANT  
LE TARIF APPLICABLE AUX DÉPENSES DES  
MEMBRES DU CONSEIL**

97-03-056

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil de la municipalité régionale de comté peut établir un tarif applicable à des dépenses occasionnées, pour le compte de celle-ci, pour toute catégorie d'actes posés au Québec;

ATTENDU QU'en vertu de ladite Loi, le Conseil peut également rembourser les dépenses effectuées par les membres du Conseil pour assister aux séances du Conseil, d'un comité ou d'un bureau de délégués;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir selon quelles modalités ces dépenses sont remboursées aux membres du Conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 27 novembre 1996

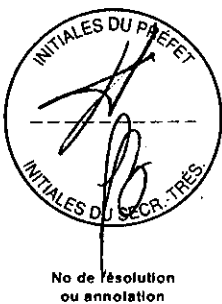
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau  
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et est décrété comme suit :

**ARTICLE 1 :**

- 1.1 Pour les frais de transport relatifs à des actes posés au Québec, autres que d'assister aux séances du Conseil, le montant est fixé au nombre de kilomètres pour le parcours déclaré par le membre du Conseil multiplié par 0,33 \$/km.



97-03-056  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 1.2 Pour les frais de transport aux fins d'assister aux séances du Conseil, le montant est fixé au nombre de kilomètres tel qu'apparaissant au tableau de l'annexe A de la présente, relatif à chaque municipalité que le membre du Conseil représente, majoré de 10% pour tenir compte des déplacements inhérents, multiplié par 0,33 \$/km.
- 1.3 Les frais de stationnement et de taxis inhérents aux déplacements sont remboursés en fonction des dépenses réelles encourues.

### ARTICLE 2 : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- 2.1 Pour réclamer le montant des frais de transport, la demande de remboursement doit être effectuée sur un formulaire à cet effet, accompagnée de la preuve de déplacement.
- 2.2 Pour le montant des frais de transport aux fins d'assister aux séances du Conseil, aucune demande de remboursement n'est nécessaire; la présence du membre du Conseil à la séance constitue la preuve de déplacement.
- 2.3 Le membre du Conseil est remboursé à la séance suivant l'adoption, par le Conseil, du bordereau des comptes à payer où apparaît le remboursement du membre du Conseil.

### ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À la suite de l'adoption du règlement, les résolutions suivantes sont déposées :

97-03-057

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), pour pouvoir poser un acte, dans l'exercice de ses fonctions et dont découle une dépense, tout membre doit recevoir du Conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence, à l'exception du préfet et du membre que le préfet désigne pour le remplacer;

ATTENDU QUE des membres du Conseil sont déjà délégués, par voie de résolution, pour représenter le Conseil au sein de divers organismes à savoir :

- . monsieur Honorius Charbonneau au sein de la Solide de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
- . monsieur Honorius Charbonneau au sein de la Société de développement de l'emploi de la Rive-Sud



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-03-057  
(suite)

- . messieurs Pierre Bourbonnais et Marcel Dulude au sein de la Société de développement économique de la Rive-Sud
- . madame Andrée Garon, messieurs Julien Bussière et Bernard Gagnon au sein de la Commission régionale de la gestion des déchets

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau  
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon**

**ET RÉSOLU DE confirmer monsieur Honorius Charbonneau comme représentant de la M.R.C. au conseil d'administration de la Solide de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, ainsi qu'à celui de Partenaire pour l'emploi de la Rive-Sud, pour 1997, et de l'autoriser à réclamer le remboursement de ses dépenses réelles qui y sont afférentes.**

**DE confirmer messieurs Marcel Dulude et Pierre Bourbonnais comme représentants de la M.R.C au conseil d'administration de la Société de développement économique de la Rive-Sud, pour 1997, et de les autoriser à réclamer le remboursement de leurs dépenses réelles qui y sont afférentes.**

**DE confirmer madame Andrée Garon, messieurs Julien Bussière et Bernard Gagnon comme représentants de la M.R.C. au conseil d'administration de la Commission régionale sur la gestion des déchets, pour 1997, et de les autoriser à réclamer le remboursement de leurs dépenses réelles qui y sont afférentes.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

97-03-058

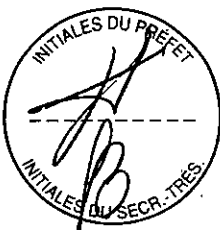
**ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001), un membre du Conseil peut être rémunéré lorsqu'il siège au sein d'un organisme mandataire ou d'un comité;**

**ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de ladite Loi, un organisme mandataire doit être composé majoritairement de membres du Conseil et le budget est adopté par celui-ci;**

**ATTENDU QU'en vertu de l'article 86 du Code municipal, un comité doit être composé uniquement de membres du Conseil;**

**ATTENDU QU'au niveau de la M.R.C., il existe plusieurs organismes mandataires et comités qui ne satisfont pas aux exigences précitées et pour lesquels le Conseil de la M.R.C. doit y déléguer des représentants;**

**ATTENDU QU'avec la volonté gouvernementale de décentraliser plusieurs pouvoirs au niveau du territoire de la M.R.C., le nombre de ces organismes mandataires ou comités est appelé à croître;**



No de résolution  
ou annotation

97-03-058  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE les membres du Conseil d'une M.R.C. qui sont ou seront appelés à siéger au sein de tels organismes mandataires ou comités ne peuvent être rémunérés, malgré le fait qu'ils accomplissent des tâches et responsabilités comparables à celles des membres d'organismes mandataires ou de comités reconnus

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau  
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon

ET RÉSOLU DE demander à l'U.M.Q. et à l'U.M.R.C.Q. de faire les représentations qui s'imposent, afin que la Loi sur le traitement des élus municipaux soit modifiée, de façon à ce que le membre du Conseil d'une M.R.C. puisse être rémunéré lorsqu'il siège au sein de tout organisme mandataire, comité ou commission, pour lequel le Conseil de la M.R.C. doit y déléguer un ou des représentants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 14. PLAN DE TRAVAIL : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
ET CRÉATION D'EMPLOIS

97-03-059

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales met à la disposition des M.R.C. un Programme d'aide financière pour soutenir le développement économique et la création d'emplois;

ATTENDU QUE pour bénéficier de cette aide financière, la M.R.C. doit élaborer un plan de travail exposant les gestes qu'elle entend poser, en cours d'années, pour assumer le leadership de la mobilisation des acteurs du développement local du territoire;

ATTENDU QUE ledit plan de travail a été étudié par le Conseil qui se déclare satisfait

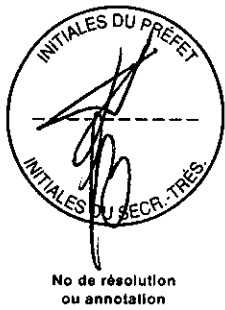
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : "Plan de travail : développement économique et création d'emplois de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu".

DE demander au ministère des Affaires municipales de bénéficier de l'aide financière nécessaire à la mise en oeuvre de ce plan de travail, dans le cadre du "Programme d'aide financière aux M.R.C. pour soutenir le développement économique et la création d'emplois".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 15. ENTENTES DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**15.1 Convention entre la M.R.C.V.R. et la R.I.E.V.R.**

97-03-060

**ATTENDU QUE** la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu a manifesté le désir de renouveler la convention de services administratifs avec la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 1997;

**ATTENDU QUE**, suite à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 1997, tant de la part de la R.I.E.V.R. que de la M.R.C.V.R., le coût des services demeure à 61 600,00 \$, soit douze (12) tranches égales de 5 133,32 \$

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

**ET RÉSOLU D'autoriser** le préfet et le secrétaire-trésorier à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**15.2 Convention entre la M.R.C.V.R. et le C.I.T.V.R.**

97-03-061

**ATTENDU QUE** le conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu a manifesté le désir de renouveler la convention de services administratifs avec la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 1997;

**ATTENDU QUE**, suite à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 1997, tant de la part du C.I.T.V.R. que de la M.R.C.V.R., le coût des services demeure à 49 100,00 \$, soit douze (12) tranches égales de 4 092,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

**ET RÉSOLU D'autoriser** le préfet et le secrétaire-trésorier à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 16. ORGANISATION POLICIÈRE : RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Le directeur général informe les membres du Conseil, que la réunion relative à la collecte d'informations, nécessaires à la réalisation de l'étude sur un corps de police municipal régional, n'a pas encore eu lieu.

Monsieur Bernard Gagnon dit déplorer la situation et demande que les étapes préparatoires soient réalisées avec diligence.

Par ailleurs, les maires des municipalités régies par le Code municipal conviennent de rencontrer les représentants de la Sûreté du Québec, le jeudi 10 avril 1997, à 19 heures 30.

**POINT 17. PROFIL BIOALIMENTAIRE RÉGIONAL : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

97-03-062

ATTENDU QUE la direction régionale de la Montérégie, secteur du ministère de l'Agriculture Est, désire produire un profil bioalimentaire et une carte d'utilisation du sol;

ATTENDU QUE ledit profil porterait sur toutes les facettes biophysiques et socio-économiques du profil bioalimentaire dans la M.R.C., accompagné d'une carte d'utilisation du sol;

ATTENDU QUE pour ce faire, la direction régionale sollicite une contribution de 1 500,00 \$ de la part de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît la pertinence de réaliser une telle étude mais considère qu'elle ne constitue pas une priorité actuellement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

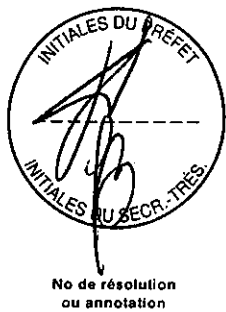
ET RÉSOLU D'informer la direction régionale de la Montérégie, du ministère de l'Agriculture, que la M.R.C. ne prévoit pas contribuer à la réalisation d'une étude relative au profil bioalimentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 18. ÉTUDE D'IMPACTS ÉCONOMIQUES**

97-03-063

ATTENDU QUE la ville de Laval désire réaliser, de concert avec les M.R.C. de la Couronne Nord et de la Couronne Sud, une étude quant aux retombées économiques des municipalités de banlieue sur Montréal;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-03-063  
(suite)

ATTENDU QUE pour ce faire, la ville de Laval sollicite une contribution financière des M.R.C., soit 5 000 \$ en ce qui concerne la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE dans le budget de la M.R.C., une telle dépense n'a pas été prévue

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU D'informer la ville de Laval que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ne compte pas contribuer à l'étude d'impact économique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 19. DEMANDES D'APPUI

19.1 Urgel Delisle et Associés : Gazoduc Trans Québec & Maritimes

97-03-064

ATTENDU QUE la compagnie Gazoduc Trans Québec & Maritimes désire prolonger son gazoduc pour fins d'exportation de gaz naturel en Nouvelle-Angleterre;

ATTENDU QUE le tracé préliminaire, actuellement proposé, touche une partie du territoire de la M.R.C., en affectation agricole;

ATTENDU QU'une telle réalisation, bien que risquant de causer certains préjudices au milieu, est souhaitable

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU D'appuyer le projet de réalisation d'un gazoduc par la compagnie Gazoduc Trans Québec & Maritimes, tel que préparé par la firme Urgel Delisle et Associés.

D'informer la firme que le projet ne contrevient pas aux dispositions actuels du Schéma d'Aménagement et des dispositions complémentaires.

QU'une telle réalisation doit être accompagnée d'une compensation monétaire aux municipalités concernées, compte tenu des inconvénients potentiels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-03-065

**19.2 Ville de Mirabel : dossier aéroportuaire**

**ATTENDU QUE** la ville de Mirabel sollicite l'appui de la M.R.C. à l'effet d'une part, de ne pas modifier la vocation actuelle de l'aéroport de Mirabel et d'autre part de procéder à tous les travaux d'infrastructures routières pour maximiser l'accès routier à l'aéroport de Montréal;

**ATTENDU QUE** l'important dossier de l'aéroport de Mirabel fait partie intégrante de la problématique de la Métropole;

**ATTENDU QUE** la ville de Mirabel, suite à ses représentations, a été exclue du territoire de l'Agence métropolitaine de Transport et conteste son appartenance de la future Commission de développement de la Métropole;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil sont d'avis que la ville de Mirabel ne peut à la fois faire des représentations pour le maintien d'un aéroport, avec pour argument que sa disparition causerait des préjudices sérieux à la grande région de Montréal, et vouloir s'exclure de la région de Montréal pour des dossiers aussi importants que ceux de l'Agence métropolitaine de Transport et de la Commission de développement de la Métropole

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais  
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon**

**ET RÉSOLU DE** ne pas appuyer la ville de Mirabel dans ses représentations, eu égard au maintien de la vocation de l'aéroport de Mirabel et à la réalisation de travaux de parachèvement visant à maximiser l'accès routier à l'aéroport de Montréal.

**QUE** le fait de ne pas appuyer la ville de Mirabel ne porte pas sur l'objet de ses revendications, mais plutôt sur la position ambiguë de la ville de Mirabel dans l'ensemble des dossiers métropolitains.

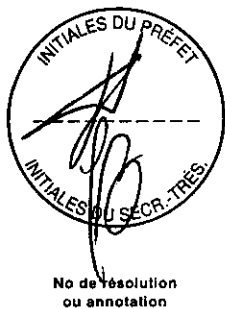
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**19.3 M.R.C. de L'Amiante : boycottage des vins français**

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la résolution numéro 97-02-2778 concernant le boycottage des vins français.

**POINT 20. AFFAIRES PUBLIQUES**

Aucune intervention de la part de l'assistance.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 21. DIVERS**

**21.1 Branches 13 et 15 du Ruisseau Beloeil**

Faisant suite à une demande de monsieur André-Guy Trudeau, maire de Saint-Mathieu-de-Beloeil, le directeur général informe les membres du Conseil qu'une rencontre des intéressés aura lieu le 26 mars 1997 concernant les travaux d'entretien des Branches 13 et 15 du Ruisseau Beloeil.

**21.2 Cours d'eau à Chambly**

Monsieur Pierre Bourbonnais, maire de la ville de Chambly, informe les membres du Conseil qu'une demande d'interventions sera déposée prochainement au Conseil pour les cours d'eau Beauregard, Lamarre et Simard, situés à Chambly et qui concernent également Carignan.

**POINT 22. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

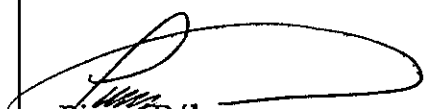
97-03-066


**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon**

**ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour  
ayant été épuisés.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Il est 21 heures 30.**

  
**Pierre Bélanger**  
secrétaire-trésorier

  
**Frédéric Trépanier**  
préfet